

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Plan Local d'Urbanisme (PLU) Zonage d'assainissement des eaux usées

Par arrêté n° 2019-95 en date du 13 novembre 2019

Le Maire de Montesquieu-Lauragais a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur les projets d'abrogation de la carte communale, d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de révision du zonage d'assainissement des eaux usées.

A cet effet,

M. Gilbert PEDRA a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par M. le Président du tribunal administratif ;

L'enquête se déroulera à la mairie de Montesquieu-Lauragais **du 16 décembre 2019 à 14h au 16 janvier 2020 à 18h**, aux jours et heures habituelles d'ouverture du secrétariat de mairie.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Montesquieu-Lauragais :

- le 16 décembre 2019 de 14h00 à 18h00 ;
- le 9 janvier 2020 de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00 ;
- le 16 janvier 2020 de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00 ;

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique comprenant notamment les projets de PLU et de zonage d'assainissement des eaux usées et les dossiers comprenant les informations environnementales :

- sur le site internet : <https://www.democratie-active.fr/montesquieu-lauragais-plu/>
- en format papier et sur un poste informatique mis gratuitement à la disposition du public, sur le lieu de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les personnes intéressées par le dossier d'enquête pourront en obtenir communication à leur demande et à leurs frais.

Pendant le délai de l'enquête, le public pourra transmettre ses observations et propositions :

- par courrier électronique à l'adresse suivante : montesquieu-lauragais-plu@democratie-active.fr
- sur le registre dématérialisé accessible sur le site suivant : <https://www.democratie-active.fr/montesquieu-lauragais-plu/>

Les observations et propositions du public seront accessibles sur le site suivant : <https://www.democratie-active.fr/montesquieu-lauragais-plu/>

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, transmis au Maire, seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- à la mairie de Montesquieu-Lauragais ;
- sur le site internet <https://www.democratie-active.fr/montesquieu-lauragais-plu/>

A l'issue de l'enquête publique, l'abrogation de la carte communale et l'élaboration du PLU seront approuvées par délibérations du Conseil municipal, et la révision du zonage d'assainissement des eaux usées sera approuvée par le Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne (SMEA).

Le Maire,